



COMMUNE DE SURPIERRE

**REGLEMENT COMMUNAL
REGISSANT L'OCTROI DE SUBVENTIONS
ET SOUTIEN AUX SOCIETES LOCALES**

Document annexe à remplir par la société requérante
Annonce de société formatrice

Délai de remise du formulaire (cf art. 8a du règlement) : **15 SEPTEMBRE** de l'année en cours afin que le montant de l'aide financière puisse être intégré dans le budget de l'année suivante.

➔ Exemple : pour obtenir le montant de l'aide financière 2026, le formulaire doit être déposé auprès de l'administration communale d'ici le 15.09.2025

La société

déclare être une société formatrice de jeunes.

But(s) de la société :

1.
2.
3.
4.

Les responsables formateurs sont :

M.

Mme

Le nombre de jeunes en formation durant l'année est de

Coordonnée pour le versement :

IBAN :

Nom de la banque et lieu :

.....

La société atteste de l'exactitude des données remises.

Lieu et date :

Signature du (de la) Secrétaire :

.....

Signature du (de la) Président(-e) :

.....

N.B.

Pour obtenir les subventions ce formulaire doit être remis à l'administration communale, au plus tard le 15 septembre de chaque année, accompagné de la liste nominative des jeunes âgés de 4 à 18 ans en formation.